



***SNES Co-psy et DCIO***

***Info Rapide n°1***

**29 Août 2011**

## Une rentrée sous tensions !

### **Le décret sur nos missions enfin publié !**

Plus d'un an après la fin du groupe de travail ministériel, près de 6 mois après sa présentation au CTPM, le décret statutaire réactualisant nos missions vient d'être publié au JO. Il préserve l'existence des CIO, notre ancrage dans l'EN et notre travail auprès des élèves, mais il étend le public aux « jeunes adultes » donc bien au delà du public de la formation initiale

### ***Petit rappel.***

Cette réécriture, dont le SNES n'était pas demandeur visait à mettre nos missions en conformité avec la nouvelle loi sur l'orientation tout au long de la vie et accessoirement avec la réforme du lycée. Les premiers textes proposés par le Men écartaient délibérément notre travail de psychologue en milieu scolaire au profit d'une conception étroite du conseil, ponctuelle et aux sorties du système. La vigilance du Snes et les actions menées, avaient permis de réintroduire ce qui correspond à notre cœur de métier.

Jusqu'au 16 Mars, jour de l'examen du texte, au CTPM, le Snes est intervenu sans relâche pour faire évoluer le texte conformément aux revendications des collègues et de ce que nous avons obtenu grâce à nos actions après le GT. Grâce à l'adoption de plusieurs amendements <http://www.snes.edu/Compte-rendu-du-CTPM-du-16-Mars.html> le texte voté faisait explicitement référence à notre qualification de psychologue, reprenait la priorité au public en formation initiale et préservait les CIO, même si la participation au service d'orientation tout au long de la vie et au service dématérialisé restaient des points litigieux.

### **Le point de vue du SNES-FSU**

Le tableau comparatif de l'évolution des textes peut être consulté sur le site du SNES. <http://www.snes.edu/Le-decret-sur-les-missions-des.html>

Sous prétexte de mise en conformité du texte sur le plan juridique (demande du Conseil d'Etat), le texte a subi des modifications que nous ne jugeons pas positivement : La référence explicite à notre qualification de psychologue a été supprimée. Trop redondante nous a-t-on dit ! Si la « redondance » devient un motif d'annulation juridique, le métier d'avocat a de beaux jours devant lui !

Quant à la formation initiale, elle fait partie des mots tabous qui donnent de l'urticaire aux plus bornés tenants de la loi sur l'orientation tout au long de la vie ! Pas de différenciation des publics ! Peu importe que l'intérêt des élèves nécessite que ce soit des psychologues qui travaillent avec eux sur leurs projets d'avenir, que la période de l'adolescence et de la formation initiale soient essentielles pour installer un certain rapport aux études, aux autres et au monde, que le statut de fonctionnaire et le service public aillent de pair avec le respect d'une déontologie exigeante vis-à-vis des jeunes ! Mais l'intérêt des élèves n'est pas l'intérêt des marchés. L'Education des jeunes, surtout s'ils sont de milieu populaire n'est pas une priorité pour l'Etat, il faut réduire la dette !

Par contre, le secteur privé pourrait y trouver quelque intérêt...financier. C'est bien à une externalisation et à une privatisation rampante de nos missions que nous risquons d'être confrontés, car , en matière d'orientation, ce sont les objectifs de l'OCDE que le Men met en musique !

**Fort heureusement, notre vigilance a permis de réaffirmer l'existence des CIO, dans l'Education Nationale, et comme lieu de nomination des copsy et des DCIO. En effet, les premières versions du texte étaient tellement ambiguës que les copsy auraient pu être affectés dans les « réseaux locaux de la formation, de l'emploi et de l'insertion ». Rappelons-nous, que le mot CIO était totalement absent de ces premiers textes !**

**De même notre statut et notre recrutement de psychologue n'ont pas été touchés, bien que le Men ait déjà annoncé que la prochaine étape serait une discussion sur notre formation et l'évaluation de notre activité. Moyen de nous imposer une évolution vers du conseil polyvalent ?**

Ces évolutions de nos missions, en demi- teinte, doivent être examinées à la lumière de ce qui se joue sur le dossier labellisation.

### **La procédure de labellisation**

Peu d'académies ont avancé sur la mise en œuvre de ces labellisations. Nos collègues de Marseille en ont les premiers expérimentés la teneur éminemment politique, confrontés en 15 jours et sans concertation à une OPA de la Cité des métiers sur les CIO Marseillais ! Mobilisés à l'appel du SNES et de la FSU, puis en intersyndicale, ils ont réussi à bloquer la machine. Mais tout recommence dès cette rentrée !

Dans le prochain 8 pages le SNES propose une analyse détaillée de ce dossier et des points d'appui pour l'action. **Face à une administration qui cherche à diviser les CIO, les directeurs et même les structures entre elles, il faut opposer l'unité et la défense du service public et de nos missions. C'est le sens du regroupement des intersyndicales de l'AFPA, de pole emploi et des Greta que le SNES a contribué à impulser le 23 Juin et qui va se poursuivre dès cette rentrée.**

## La rentrée dans les CIO

Avec près de 750 ETP non pourvus, la rentrée s'annonce très difficile dans les CIO. Près de 1000 contractuels devraient être embauchés ou réembauchés pour combler tous les manques mais plusieurs rectorats ne semblent pas l'entendre de cette oreille. Dans de nombreuses académies, il faut batailler pour obtenir les compensations de temps partiels, les remplacements de congés voire les nominations sur les postes vacants.

**N'hésitez pas à contacter les élus du Snés qui interviennent auprès des rectorats pour tenter de régler les situations des collègues et de préserver l'intérêt des CIO. Une prochaine publication fera le point sur la situation des collègues contractuels et sur les discussions menées dans le cadre du protocole précarité. Il faut agir avec les enseignants et les parents pour un autre budget et un retour à des recrutements de 250 copsy , au moins par an, pour combler les départs .**

### Action

L'année qui vient sera essentielle pour l'évolution de nos CIO et de notre métier. Le Men veut nous contraindre à passer par des conventions locales pour entrer dans la labellisation. C'est un moyen d'imposer, dans les faits, une déréglementation de nos missions et de nos conditions de travail qu'il n'a pu jusqu'ici imposer dans les textes !

**La mobilisation de tous, dès la rentrée, sera nécessaire pour contrer cette tentative de délitement du service public d'orientation de l'Education Nationale.**

Le 27 septembre avec le SNES et la FSU, c'est le premier rendez-vous national unitaire !